

HORAIRES MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du 24 août 2020 au 06 septembre 2020 inclus.

Les permanences du samedi 29 août et 5 septembre seront assurées de 10h00 à 12h00 par M. le Maire et ses adjoints.



NOUVEAUX HORAIRES:

A compter de la semaine 38, la mairie sera ouverte aux publics comme suit :

Mardi: 09h00 -13h00 / 14h00-18h00 Mercredi: 08h00-12h00 / 13h00-16h00

Samedi: 08h00-12h00

Les jeudis et vendredis, la secrétaire de mairie assurera ses fonctions en télétravail et sera joignable par mail aux horaires suivantes : 08h00-12h00 / 13h00-17h00.

NUISANCES ET FEUX INTERDITS

Pour rappel, l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, stipule que :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables (Du lundi au vendredi) : de 08h00 à 20h00
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 »

Pour la tranquillité et le bien-être de tous, merci de vous y conformer. La gendarmerie est seule compétente en cas de non-respect de cet arrêté.

Nous vous rappelons aussi l'interdiction d'allumer des feux extérieurs.

En cas de sinistre, la personne est seule responsable de ses actes.

ADAPEC: GYM VOLONTAIRE

Reprise des cours adultes hommes-femmes de Gymnastique volontaire le mercredi 09 septembre 2020 à 19h15 – salle de Sexey-les-Bois. La 1^{ère} séance de découverte est offerte.

VIDE GRENIER

Vu le contexte de la crise sanitaire, nous vous informons qu'il n'y aura pas de vide grenier cette année.





ARRETE DE LIMITATION DE CERTAINS USAGES DE L'EAU – ALERTE RENFORCEE

MESURES DE LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

- Le lavage des véhicules est interdit hors des stations de lavage
- Le remplissage des piscines privées et publiques est interdit hors raisons techniques ou sanitaires
- Le nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades,) est interdit SAUF par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité
- L'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sports est interdit entre 9h00 et 20h00
- L'irrigation des cultures par aspersion est interdite entre 8h00 et 21h00
- La consommation d'eau des industries est réduite (conformément aux arrêtés préfectoraux en vigueur)

Ces mesures sont valables jusqu'au 15 septembre 2020

⇒ Pour plus d'informations, nous vous invitons à lire l'Arrêté Préfectoral n°DDT-EEB-2020-059



NID DE GUEPES



Chaleur et soleil favorisent la présence de guêpes ou frelons. Dans les habitations (toitures...) ou les jardins, ces nids, sur le domaine privé ne sont pas du ressort des sapeurs-pompiers.

Il faut alors vous tourner vers les professionnels spécialisés. Vous trouverez leurs coordonnées sur internet ou annuaire par exemple en recherchant : destruction guêpes, désinsectisation...

Quelques numéros utiles :

 Expert en destruction de nids de guêpes et frelons, spécialiste du frelon asiatique, protection et récupération des abeilles: 06.14.41.46.03

Stop Guêpes 54 : 06 95 55 97 23
ECO 3 D 54 - Liverdun: 06 07 08 15 07

RAPPEL VITESSE DANS LE VILLAGE (ENCORE!)

La signalisation dans le village ne sert pas à faire joli, normalement elle est utile ... DONC pour la sécurité de chacun, merci de bien vouloir respecter les limitations de vitesse dans le village ainsi que les priorités!





BALAYEUSE



Une balayeuse interviendra le 12 Août 2020. Pour le respect des professionnels qui interviendront, nous vous demandons de bien vouloir <u>laisser les bordures de caniveaux libres</u>. **Ce qui sous-entend de ne pas stationner à cheval sur le trottoir et sur la route.**

La Municipalité.

